

## Documentation



## Profil de l'organisation

Norme GRI	Element d'information	Statut
102-1	Nom de l'organisation	Sharp Business Systems France
102-2	Activités, marques, producteurs et services	Vente et service de systèmes documentaires, de solutions visuelles et d'encaissement. L'organisation vend principalement des imprimantes multifonctions, des écrans professionnels, des systèmes d'épuration de l'air, des PC et des logiciels en lien avec ces produits et l'environnement documentaires des clients
102-3	Emplacement du siège social de l'organisation	244, route de Seysse CS 53646 31036 TOULOUSE CEDEX 1
102-4	Pays dans lesquels l'organisation est active	France métropolitaine et TOM DROM
102-5	Structure de propriété et forme juridique	SASU. L'actionnaire est Sharp Electronics Europe Germany GmbH.
102-6	Marchés desservis	Etablissements d'enseignement, établissements publics, collectivités locales, professions libérales, grand comptes régionaux et nationaux, PME-PMI, professions libérales. Cela concerne à la fois les produits multifonctions ex-factory et les produits « reconditionnés » dédiés à certains marchés. Solutions visuels : enseignement, formation, grand comptes régionaux et nationaux, PME-PMI, collectivités territoriales...
102-7	Importance de l'organisation	308 collaborateurs
102-8	Informations sur les effectifs et les autres collaborateurs	Convention collective nationale des commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et informatique et de librairie du 15 décembre 1988.
102-9	Description de la chaîne d'approvisionnement	Les composants électroniques proviennent notamment du Japon. Les autres matières premières proviennent pour la plupart de Chine. Les produits sont principalement fabriqués en Chine. Ceux-ci sont ensuite transportés vers le centre industriel et logistique de Soultz (Haut-Rhin). L'Europe est approvisionnée à partir de ce site. Il existe deux canaux de vente : les distributeurs et les ventes directes. Pour de ce canal, un partenaire logistique externe assure à la fois le transport final et le placement chez l'entreprise utilisatrice. Il existe également une logistique de retour (majoritairement effectuée simultanément) pour les équipements qui ont été loués-financés. Ceux-ci sont tout d'abord collectés puis stockés par le partenaire logistique puis ils sont acheminés vers le centre industriel et logistique de Sharp Manufacturing France à Soultz. Les équipements sont soit vendus « reconditionnés » à des clients, soit démantelés pour pièces puis valorisés, soit valorisés directement ou bien vendus pour une seconde vie dans d'autres pays par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée.
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Aucun.
102-11	Explication de l'application du principe de précaution	Aucune
102-12	Initiatives externes	Via l'association professionnelle, SNESSI. SBSF fait également partie de la FICIME et de CONIBI (actionnaire)
102-13	Adhésion à des associations (professionnelles) ou à des groupes d'intérêt	SNESSI. Sharp Business Systems France participe activement à des groupes de travail en matière juridique (FICIME), de ressources humaines, d'environnement (CONIBI) et de respect de la vie privée.

## Stratégie

Norme GRI	Element d'information	Statut
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	Voir l'onglet « Politique RSE » du Rapport annuel RSE.
102-15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	La société Sharp Europe s'est depuis longtemps concentrée sur le respect de l'environnement de ses produits et de ses usines. Elle a par ailleurs souscrit au Pacte mondial des Nations Unies, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, à la norme ISO 26000, aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, au Code de conduite de la Responsible Business Alliance (alliance des entreprises de pointe du secteur de l'électronique dans le monde), à la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi qu'aux droits fondamentaux au travail de l'OIT.  Pour les principaux éléments de Sharp Business Systems France, voir l'onglet « Politique RSE » du Rapport annuel RSE.

## Éthique et intégrité

Norme GRI	Element d'information	Statut
102-16	Valeurs, principes, standards et normes de comportement	Voir l'onglet « Nos collaborateurs », paragraphe « Code de conduite interne » du Rapport annuel RSE.
102-17	Mécanismes de reporting des problèmes en matière de comportement contraire à l'éthique ou illégal, et conseils en matière d'intégrité organisationnelle	Un rapport standard est adressé à Sharp Europe à propos de possibles comportements contraires à l'éthique ou illégaux. Une procédure de dénonciation existe.

## Direction

Norme GRI	Element d'information	Statut
102-18	Structure de direction	La direction est responsable de la RSE au sein de l'entreprise. Elle est assistée pour cela par Mme NEE, Mme ROLL et M CHEVALLIER

## Implication des parties prenantes

Norme GRI	Element d'information	Statut
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	Les principales parties prenantes sont les suivantes : employés, clients, fournisseurs, siège social européen de Sharp en Grande-Bretagne, société mère de Sharp au Japon, représentant du personnel, prestataires, transporteurs spécialisés, snessi et autres prestataires. Les parties prenantes principales sont explicitement identifiées dans le cadre de notre SME conforme à la certification ISO 14001.
102-41	Conventions collectives de travail	Convention collective nationale des commerces de détail de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et informatique et de librairie du 15 décembre 1988.
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	Sur la base de l'influence et de l'implication.
102-43	Approche d'implication des parties prenantes	Via des visites et des consultations périodiques. Environ 1 fois par 2 ans, une enquête de satisfaction des collaborateurs est également réalisée.
102-44	Principaux sujets et problèmes	Voir l'onglet « Politique RSE » du Rapport annuel RSE.

## Méthode de reporting

Norme GRI	Element d'information	Statut
102-45	Structure opérationnelle de l'organisation	Sharp Business Systems France rend compte à Sharp Europe (en Grande-Bretagne) en matière de questions financières et de personnel. Les aspects environnementaux font l'objet au minimum 1 fois par an d'un reporting au gestionnaire de la certification en Europe en Allemagne. Les calamités potentielles sont immédiatement signalées à Sharp Europe.
102-46	Description du contenu du rapport et délimitation des aspects	Voir le Rapport annuel RSE.
102-47	Liste des aspects matériels	Les aspects matériels ont été repris dans le Rapport annuel RSE.
102-48	Reformulation des informations fournies au préalable	Non applicable
102-49	Changements dans la méthode de reporting	Non applicable
102-50	Période de reporting	Annuel
102-51	Date du rapport le plus récent	Non applicable
102-52	Cycle de reporting	Au moins une fois par an.
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport ou à son contenu	Etablissement de Villepinte (France), M. Chevallier
102-54	Réclamations relatives aux rapports, conformément aux normes GRI	Base
102-55	Table des matières du GRI	Le présent index GRI.
102-56	Assurance externe	Aucune